

## Lettre ouverte aux maires :

### Crèches familiales : Pourquoi participer à la mise en œuvre d'une offre de qualité ?

Fev 2026

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La politique petite enfance est au cœur de vos **responsabilités d'élus locaux**. Elle soutient l'attractivité et le dynamisme de votre territoire.

Depuis plusieurs années, un mode d'accueil historique et unique, profondément humain et ancré dans vos communes s'efface peu à peu : la crèche familiale.

Entre 2019 et 2024, 9080 places ont disparu, cela représente une perte de 32%. Derrière ces chiffres, il y a des familles privées d'un accueil, des professionnelles découragées et des collectivités qui, parfois sans le vouloir, renoncent à un modèle pourtant vertueux pour les jeunes enfants.

Aujourd'hui, alors que le Service Public de la Petite Enfance se met en place, une question simple doit être posée : voulons-nous laisser disparaître les crèches familiales ou décider d'en faire un atout stratégique de l'offre d'accueil locale ?

Elles proposent **un accueil mixte de qualité reconnue** par les professionnels comme par les familles. Entre accueil individuel par des assistantes maternelles et regroupements collectifs, elles offrent de nombreux avantages. **Côté enfant**, elles répondent aux besoins fondamentaux grâce à un accueil individuel et un taux d'encadrement favorable. **Côté parents**, elles répondent aux besoins des familles, déchargées de leur rôle d'employeur et profitant d'une tarification encadrée, d'une organisation souple (horaires, accueil inclusif facilité). Enfin **côté assistantes maternelles**, elles constituent un mode d'exercice alternatif soutenu par l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire.

Contrairement aux idées reçues, ce modèle - selon l'ONAPE 2025 - ne serait pas plus coûteux, leur rapport indique que le coût d'une place en crèche familiale n'est pas parmi les plus élevés et se situe même en dessous de certains modes d'accueil collectif. Le sujet n'est donc pas le coût par place en lui-même, mais le mode de financement et des règles de subvention peu adaptés aux spécificités de ce modèle. Le passage d'un financement forfaitaire à un financement à l'heure a pu fragiliser l'équilibre financier de ce mode d'accueil.

La crèche familiale permet une offre modulable, une implantation souple sur le territoire, des charges immobilières limitées notamment lorsqu'une mutualisation des locaux avec une crèche collective est possible. Elle est une réponse particulièrement adaptée aux communes rurales et périurbaines.

**Ce n'est pas un modèle du passé, c'est un modèle efficient et moderne avec des déclinaisons possibles.**

**Relancer les crèches familiales, c'est diversifier l'offre d'accueil**, maintenir un service public et préserver un accueil à taille humaine. C'est garantir l'égalité d'accès pour toutes les familles, c'est assurer la continuité du service public même dans les territoires où les structures collectives peinent à ouvrir des places, c'est affirmer un pilotage public local de soutien à la parentalité et maintenir un maillage territorial fin adapté aux zones rurales ou aux quartiers prioritaires où la proximité est déterminante. À l'heure où de nombreuses communes s'interrogent sur leur nouvelles attributions dans le cadre du SPPE, la crèche familiale pourrait constituer une réponse pragmatique **si des solutions sont mises en œuvre.**

Pour être pleinement relancé, ce modèle doit être consolidé. Les difficultés sont connues et documentées. Le statut des assistantes maternelles en crèche familiale demeure complexe et insuffisamment sécurisé. Les écarts de rémunération avec les assistantes maternelles du particulier employeur fragilisent l'attractivité du métier. Les freins existent mais des solutions également. Le rapport de l'IGAS de sept 2025 consacré à l'accueil du jeune enfant par des assistants maternels souligne la qualité et la pertinence du cadre d'exercice en crèche familiale et recommande explicitement d'améliorer le statut et les conditions salariales afin d'en faire un cadre d'exercice privilégié et ainsi soutenir le développement de ces structures.

La décision vous appartient, en tant qu' élu local, particulièrement à l'approche des élections municipales, d'affirmer que la petite enfance constitue un investissement social de long terme

Madame le Maire, Monsieur le Maire, nous vous invitons à réévaluer et intégrer pleinement la place des crèches familiales dans votre politique petite enfance, et à engager une réflexion locale sur leur relance ou leur développement. Il ne s'agit pas de revenir en arrière. Il s'agit de pérenniser les crèches familiales existantes et / ou de moderniser un modèle qui a fait ses preuves dans l'accueil de qualité de jeunes enfants.

**Les crèches familiales peuvent redevenir un atout fort de nos communes, à condition que nous décidions collectivement de leur redonner toute leur place.**

**Le Collectif National des Assistants Maternels en Crèche Familiale( CNAMCF)**